

## PROVINCE DE QUÉBEC

### CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 octobre 2011, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS :      Madame Marie-Eve D'Ascola  
                                 Madame Edith Coulombe  
                                 Madame Julie Plamondon  
                                 Monsieur François Du Sablon  
                                 Madame Lisa Kennedy  
                                 Monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire

Le directeur général, monsieur Michel Chatigny et la greffière adjointe et coordonnatrice aux communications, madame Sonia Bertrand sont également présents.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation des procès-verbaux des 12 et 26 septembre 2011;
4. Acceptation des comptes du mois;
5. Bordereau de correspondance;
6. Rapport d'appréciation de la performance du directeur général et secrétaire-trésorier;
7. Adoption du règlement numéro 11-658 – modifiant le règlement numéro 10-633 concernant les conditions de travail du personnel cadre;
8. Rapport du directeur du Service des finances – engagement d'une agente de gestion financière;
9. Annulation et remplacement de la résolution numéro 267-11 – acceptation des états financiers 2010 de l'OMH de Stoneham-et-Tewkesbury;
10. Recommandation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – désignation d'une élue de la municipalité au sein du comité d'évaluation des projets d'œuvres d'arts, dans le cadre de la construction de la nouvelle école primaire;
11. Signature d'une entente avec la Commission de la Santé et de la Sécurité au travail pour la constitution d'une mutuelle de prévention – autorisation de signature à la firme Groupe-Conseil Aon inc;
12. Demande de la Société protectrice des animaux de Québec – modification des termes à l'égard des coûts de la dernière année du contrat;
13. Contrat d'entretien ménager 2012 du complexe municipal, du garage et de la Maison des Organismes;
14. Acquisition d'un terrain – lot numéro 1 827 710;

15. Autorisation d'une dépense – participation d'une élue à la journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme;
16. Rapport de l'ouverture des soumissions – achat et installation d'un système de son et accessoires;
17. Rapport du directeur du Service de la sécurité incendie – fin de la période de probation de monsieur Dominic Laroche;
18. Recommandation de paiement final – projet de réfection d'une partie du chemin de la Grande-Ligne – règlement numéro 10-623;
19. Travaux de rapiéçage de pavage sur divers chemins;
20. Rapports des ouvertures des soumissions :
  - a) étude géotechnique – chemin Jacques-Cartier Nord;
  - b) mandat à un consultant – projet de réfection des chemins du Golf, de l'Église et Jacques-Cartier Nord;
  - c) pavage du sentier piétonnier de la 1<sup>re</sup> Avenue;
  - d) déneigement du parc des Fondateurs;
21. Renouvellement du contrat de déneigement des routes provinciales avec le ministère des Transports du Québec;
22. Projet de Développement des Grands-Ducs :
  - a) conclusion d'un protocole d'entente de développement pour la phase 5 – recherche en eau souterraine;
  - b) engagement du promoteur concernant l'infrastructure d'égout sur une partie du chemin du Golf;
23. Dépôt d'une requête concernant l'infrastructure d'égout pour une partie du chemin de l'Église;
24. Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire;
25. Plans d'implantation et d'intégration architecturale :
  - a) 95, chemin Saint-Edmond – agrandissement pour un logement d'appoint;
  - b) 103, chemin Leclerc – agrandissement et rénovation d'un bâtiment et construction d'un garage;
  - c) 244, chemin du Moulin – construction d'un bâtiment accessoire;
  - d) 280, 1<sup>re</sup> Avenue – agrandissement d'une résidence;
  - e) 1 566, chemin Jacques-Cartier Sud – construction d'une résidence;
  - f) 2739, boulevard Talbot – construction d'un bâtiment accessoire;
26. Avis de motion – règlement modifiant le règlement numéro 08-583 régissant l'aménagement des ponceaux et des entrées privés;
27. Autorisation au chef d'équipe et au contremaître aux travaux publics – inspection et suivi des permis d'aménagement de ponceaux;
28. Prolongement de la convention d'engagement de l'inspectrice adjointe en urbanisme et environnement;
29. Service des loisirs et de la culture – protocole d'entente : Station touristique de Stoneham;
30. Varia;
31. Période de questions;

32. Levée de la séance.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 05, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés. : 320-11

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné.

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 321-11

### **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 12 ET 26 SEPTEMBRE 2011**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux des 12 et 26 septembre 2011, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accepter les procès-verbaux des 12 et 26 septembre 2011 tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 322-11

### **ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par le secrétaire-trésorier;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter le rapport du directeur général, monsieur Michel Chatigny, certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois de septembre et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour septembre totalisant 1 026 102,14 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois de septembre, se chiffrant à 103 001,28 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 60 844,41 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 323-11

### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le bordereau de correspondance daté du 11 octobre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 324-11

**RAPPORT D'APPRÉCIATION DE LA PERFORMANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Considérant que le conseil a procédé à la nomination de monsieur Michel Chatigny au poste de directeur général et secrétaire-trésorier le 14 février 2011;

Considérant qu'une période d'essai de six mois était prévue;

Considérant que la démarche d'appréciation a été entreprise avec le directeur général et secrétaire-trésorier depuis la fin du mois d'août 2011;

Considérant les procédures mises en place par le comité d'appréciation qui prévoyait : une autoappréciation par le candidat, une appréciation par le comité et une grille d'appréciation complétée par les employés;

Considérant les objectifs partagés par le comité et le directeur général et secrétaire-trésorier;

Considérant les échanges fructueux suite à ces appréciations et considérant les résultats obtenus;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le rapport présenté par le comité d'appréciation de la performance et félicite monsieur Chatigny pour l'excellent travail accompli. Monsieur Chatigny est donc confirmé dans sa fonction de directeur général de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Le comité se montre très satisfait du travail de monsieur Michel Chatigny, le félicite pour le travail et la vision qu'il dégage et recommande au conseil de poursuivre le travail et la collaboration avec ce dernier.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 325-11

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-658 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-633 CONCERNANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE**

Considérant qu'une copie du projet de règlement numéro 11-658 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le règlement numéro 11-658, comprenant deux pages et une annexe.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 326-11

**RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES – ENGAGEMENT D'UNE AGENTE DE GESTION FINANCIÈRE**

Considérant que madame Karine Drouin occupe le poste d'agente de gestion financière depuis le 6 juin 2011, en remplacement de madame Marie-Claude Turner qui est en congé de maternité jusqu'au 31 août 2012;

Considérant que madame Karine Drouin nous a remis sa lettre de démission nous annonçant son départ à partir du 25 novembre 2011;

Considérant que nous avons procédé à un affichage à l'interne afin de combler le poste d'agente de gestion financière pour le reste de la durée du congé de maternité de madame Turner;

Considérant que madame Martine Gagnon a postulé pour ledit poste;

Considérant que madame Gagnon est à notre emploi à titre de réceptionniste (poste occasionnel) depuis le mois de mai 2011;

Considérant que madame Gagnon possède les compétences requises pour occuper le poste d'agente de gestion financière;

Considérant la recommandation de la direction générale et du directeur du Service des finances;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil :

- a. nomme, pour une période de 42 semaines (incluant une période de formation de 2 semaines) à partir du 14 novembre 2011, madame Martine Gagnon résidant au 170, chemin de la Montagne, Stoneham-et-Tewkesbury, au poste d'agente de gestion financière, en remplacement de madame Marie-Claude Turner qui est en congé de maternité jusqu'au 31 août 2012, conformément aux dispositions de la convention collective régissant les conditions de travail des employés;
- b. le salaire de madame Gagnon sera celui prévu à la convention collective à l'échelon 1 du poste d'agente de gestion financière, soit : 19,94 \$/h.
- c. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, la convention d'engagement à durée déterminée de madame Martine Gagnon à titre d'agente de gestion financière pour une période de 42 semaines débutant le 14 novembre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 327-11

**ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 267-11 – ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2010 DE L'OMH DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY**

Considérant que le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 a été déposé par la firme Morin Desrochers Beaulieu, comptables agréés S.E.N.C. relativement à l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury;

Considérant que le conseil a adopté à la séance ordinaire du 8 août 2011 la résolution numéro 267-11 établissant la part du déficit de l'exercice 2010 pour la municipalité;

Considérant qu'il y a lieu d'annuler ladite résolution;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil prenne acte des états financiers et du rapport de vérification pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, préparés par la firme Morin Desrochers Beaulieu, comptables agréés S.E.N.C., relativement à l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury.

La part du déficit de l'exercice 2010 pour la municipalité est de trois mille soixante-neuf dollars (3 069 \$). Il est établi selon le rapport financier de la firme que l'OMH de Stoneham-et-Tewkesbury doit à la municipalité, une somme de 6 811 \$ au 31 décembre 2010 en tenant compte dudit déficit.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 328-11

**RECOMMANDATION AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT – DÉSIGNATION D'UNE ÉLUE DE LA MUNICIPALITÉ AU SEIN DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES PROJETS D'OEUVRES D'ARTS, DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE**

Considérant que ce conseil a informé la Commission scolaire des Premières-Seigneuries du site choisi et à être cédé par la municipalité, pour les fins de construction d'une nouvelle école primaire au cours de la prochaine année (résolution numéro 318-11);

Considérant les règles applicables par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à l'égard du choix de l'artiste pour la réalisation de l'œuvre d'art devant être intégrée dans les bâtiments publics;

Considérant les règles applicables à l'égard de la formation du comité et la désignation des membres concernant ledit choix;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport considère la candidature de madame Edith Coulombe, conseillère au siège numéro deux, à titre de membre observateur (sans droit de vote) au sein du comité d'évaluation, en vue de l'intégration d'une œuvre d'art dans la nouvelle école primaire à être construite sur le territoire des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury en 2012.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 329-11

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE À LA FIRME GROUPE-CONSEIL AON INC.**

Considérant que la municipalité est tenue de verser annuellement des cotisations à la Commission de la santé et de la sécurité au travail selon sa masse salariale;

Considérant que les sommes versées pour lesdites cotisations augmentent annuellement;

Considérant qu'il serait dans l'intérêt de la municipalité d'adhérer à une mutuelle de prévention afin de diminuer notre taux de cotisation;

Considérant l'entente proposée par le Groupe-conseil Aon inc. d'adhérer à leur mutuelle de prévention;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil ayant fait une lecture complète se déclare satisfait de l'entente projetée avec la Commission de la Santé et de la Sécurité au travail, relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2012 et que celle-ci soit acceptée telle que rédigée. Le Groupe-conseil Aon inc. est autorisé à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette

entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 330-11

**DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE QUÉBEC – MODIFICATION DES TERMES À L'ÉGARD DES COÛTS DE LA DERNIÈRE ANNÉE DU CONTRAT**

Considérant la demande de la Société protectrice des animaux de Québec datée du 12 septembre 2011 portant sur la modification du contrat;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accepter la demande de la Société protectrice des animaux de Québec datée du 13 septembre 2011 portant sur la modification du contrat pour l'année 2012.

L'article numéro 4.1.17 est modifié en fonction des tarifs énumérés dans la demande de la Société protectrice des animaux de Québec. Ladite modification tarifaire représente une augmentation des coûts d'environ 1 500 \$ pour l'année 2012, par rapport aux dispositions en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 331-11

**CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER 2012 DU COMPLEXE MUNICIPAL, DU GARAGE ET DE LA MAISON DES ORGANISMES**

Considérant que le conseil municipal a autorisé la direction du Service des loisirs et de la culture à procéder à un appel de proposition de service pour l'année 2012, auprès de la compagnie Verdure Options visant l'entretien ménager des locaux administratifs et de l'aile sportive du complexe municipal, de la cuisine du garage municipal et de la Maison des organismes;

Considérant le niveau de satisfaction obtenu pour les services de cette compagnie depuis 2001;

Considérant que la proposition de service de la firme Verdure Options, datée du 21 septembre 2011, prévoit que les travaux d'entretien se feront sur une base hebdomadaire à raison de trois jours par semaine au complexe municipal, et de deux jours par semaine au garage municipal, ainsi qu'à la Maison des organismes;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture et de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accorder le contrat d'entretien ménager des locaux administratifs du complexe municipal, de la cuisine du garage municipal et de la maison des organismes, à la firme Verdure Options pour une période d'un an à compter du 4 janvier 2012 pour un montant total de 22 796,23 \$ les taxes, frais et déboursés inclus, le tout suivant les spécifications du devis de soumissions préparé par la direction du Service des loisirs et de la culture.

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer les documents relatifs à ce contrat pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire numéro 02-

190-21-495 (administration) pour 25% des dépenses et au poste budgétaire numéro 02-701-50-522 (loisirs et culture) pour 75% des dépenses.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 332-11

### **ACQUISITION D'UN TERRAIN – LOT NUMÉRO 1 827 710**

Considérant que le projet consiste à faire l'acquisition d'un terrain enclavé par un parc municipal appartenant à monsieur Jean-Maurice Béland au montant de 4 000 \$;

Considérant que la municipalité s'engage à conserver un caractère public au lot numéro 1 827 710;

Considérant que la municipalité ira en appel d'offres sur invitation pour la préparation de l'acte de vente;

Considérant la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil autorise le maire ainsi que le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury l'acte de vente de monsieur Jean-Maurice Béland pour une somme de 4 000 \$ (lot numéro 1 827 710).

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le poste budgétaire numéro 02-130-43-412.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 333-11

### **AUTORISATION D'UNE DÉPENSE – PARTICIPATION D'UNE ÉLUE À LA JOURNÉE DE FORMATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME**

Considérant que le budget 2011 prévoit les sommes nécessaires pour la participation de certains membres du conseil à des colloques, congrès, formations, etc.;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'ascola, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que le conseil autorise la dépense suivante :

- Participation de la conseillère madame Julie Plamondon au siège numéro 3, à la journée de formation de l'Association québécoise de l'urbanisme ayant pour thème « la revitalisation du centre-ville de Saint-Raymond – le défi de la distinction ».

Les autres dépenses inhérentes à la participation aux activités seront remboursées en fonction des règles établies au règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises au budget prévu à cet effet (poste numéro 02-110-00-310). Le directeur général confirme que les sommes nécessaires pour couvrir ladite dépense sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.



Rés. : 334-11

**RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – ACHAT ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE SON ET ACCESSOIRES**

Considérant que le système de son actuel de la salle communautaire du complexe municipal est désuet;

Considérant que le conseil municipal a besoin d'amplification lors des séances publiques;

Considérant que la soumission de la compagnie Solotech est conforme aux exigences de la municipalité;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que le conseil municipal autorise le Service des loisirs et de la culture à procéder à l'achat d'un système de sonorisation pour la salle communautaire. Le montant nécessaire, soit 10 500 \$, plus les taxes sera pris à même le surplus accumulé non affecté.

Le directeur général confirme que les crédits nécessaires pour couvrir la présente dépense sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 335-11

**RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE MONSIEUR DOMINIC LAROCHE**

Considérant que le conseil municipal a nommé le 12 octobre 2011 monsieur Dominic Laroche, à titre de pompier à temps partiel selon certaines conditions;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la sécurité incendie monsieur Jean-Marc Nolin;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu de confirmer dans sa fonction de pompier à temps partiel monsieur Dominic Laroche.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 336-11

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT FINAL – PROJET DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE – RÈGLEMENT NUMÉRO 10-623**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de réfection de voirie d'une partie du chemin de la Grande-Ligne;

Considérant que le conseil a adopté le 12 avril 2010 le règlement numéro 10-623, ayant pour objet les travaux de réfection de voirie d'une partie du chemin de la Grande-Ligne;

Considérant la résolution numéro 190-10 datée du 7 juin 2010, portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de réfection de voirie d'une partie dudit chemin;

Considérant la recommandation de monsieur François Bergeron, ingénieur de la firme Consultants Enviroconseil inc., datée du 14 septembre 2011;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'accepter le rapport de monsieur François Bergeron, ingénieur de la firme Consultants Enviroconseil inc., daté du 14 septembre 2011 relativement à la recommandation de paiement final numéro 4, pour les travaux de réfection de voirie pour une partie du chemin de la Grande-Ligne.

Le conseil autorise, en fonction des quantités exécutées et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles au bordereau de soumission, le paiement d'un montant final de 32 452,13 \$ incluant les taxes, à l'entreprise P.E. Pageau inc conditionnel à la remise de l'attestation de conformité de la C.S.S.T., de l'avis de fermeture de la C.C.Q. et à une déclaration solennelle et quittance des sommes dues par l'entrepreneur. Il est à noter qu'une retenue de 10 % (2 875,05 \$ excluant les taxes) a été effectuée conformément au contrat liant les parties.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 10-623.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 337-11

#### **TRAVAUX DE RAPIÉCAGE DE PAVAGE SUR DIVERS CHEMINS**

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées auprès de quatorze entrepreneurs pour les travaux de rapiéçage à l'enrobé bitumineux sur divers chemins de la municipalité;

Considérant la résolution numéro 160-11 datée du 9 mai 2011, portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de rapiéçage à l'enrobé bitumineux;

Considérant que des travaux additionnels de rapiéçage sont à prévoir pour les chemins des Faucons, Jacques-Cartier Sud et autres chemins sur le territoire;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que le conseil autorise le directeur du Service des travaux publics à dépenser une somme maximale de 10 000 \$ plus les taxes applicables, à même le poste numéro 02-325-02-529 pour la réalisation des travaux applicables aux items 1a), 1b), 2a), 2b), 3a) et 3b), le tout suivant le devis et le bordereau de soumission de Pavages Nordic inc. aux prix suivants :

Items :	1a) 25 t.m. : 215 \$/t.m. (excluant taxes)
	1b) 20 t.m. : 173 \$/t.m. (excluant taxes)
	2a) 90 t.m. : 173 \$/t.m. (excluant taxes)
	2b) 20 t.m. : 131 \$/t.m. (excluant taxes)
	3a) 50 t.m. : 152 \$/t.m. (excluant taxes)
	3b) 50 t.m. : 110 \$/t.m. (excluant taxes)

La municipalité se réserve le droit en tout temps, pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la quantité à fournir sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les documents de soumissions présentés par l'entrepreneur, les devis de soumissions et la présente résolution font office de contrat liant les deux parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la dépense seront prises à même le poste budgétaire numéro 02-325-02-529.

Conformément au règlement numéro 11-653, il y a lieu d'ajouter un montant de 12 000 \$, plus les taxes applicables pour la réalisation des travaux de pavage au niveau des traverses des chemins du Sentier et des Merisiers.

Adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORTS DES OUVERTURES DES SOUMISSIONS :**

Rés. : 338-11

#### **ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – CHEMIN JACQUES-CARTIER NORD**

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées, auprès de cinq laboratoires, pour la réalisation du contrôle de matériaux, dans le cadre de la réfection d'une partie du chemin Jacques-Cartier Nord, projet IF-1106;

Considérant que la plus basse soumission reçue est celle de Labo S.M. inc. pour un montant de 8 886,15 \$ incluant les taxes applicables et qu'elle est conforme;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que le conseil municipal octroie le contrat du contrôle de matériaux pour la réfection de voirie à la firme qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit Labo S.M. inc. au coût de 8 886,15 \$ incluant les taxes applicables. La municipalité se réserve le droit en tout temps, pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer le nombre de forages sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par le soumissionnaire. Le soumissionnaire doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les documents d'appel d'offres, l'offre de services professionnels qui a été reçue de Labo S.M. inc. et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le règlement d'emprunt à être adopté à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 339-11

#### **MANDAT À UN CONSULTANT – PROJET DE RÉFECTION DES CHEMINS DU GOLF, DE L'ÉGLISE ET JACQUES-CARTIER NORD**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2012 prévoira les sommes nécessaires pour les dépenses inhérentes aux travaux de réfection de voirie des chemins du Golf (projet IF-0803), de l'Église (projet IF-0802) et Jacques-Cartier Nord (projet IF-1106);

Considérant la loi applicable en regard avec l'octroi de contrats d'honoraires professionnels dont les frais sont prévus entre 25 000 \$ et 100 000 \$ et les demandes de soumissions pour services professionnels, dans le cadre du projet des travaux de réfection de voirie des chemins;

Considérant que quatre consultants ont déposé des soumissions et qu'elles sont conformes;

Considérant que la firme les consultants Enviroconseil inc. obtient le meilleur pointage après évaluation;

Considérant que les services fournis par le consultant sélectionné consistent principalement à réaliser la conception, les plans et les devis préliminaires et définitifs, les documents d'appel d'offres, la surveillance, l'analyse des demandes de paiement et l'acceptation finale des travaux;

Considérant que la firme les consultants Enviroconseil inc. a soumissionné pour la réalisation de l'ensemble du mandat (étapes 1, 2 et 3) pour un montant de 82 595,63 \$ toutes taxes incluses;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accorder le mandat à la firme les consultants Enviroconseil inc. pour la réalisation des travaux de l'étape 1 (conception, plans et devis préliminaires) et l'étape 2 (plans et devis définitifs) au coût maximum de 36 500 \$, plus les taxes applicables.

Le conseil autorise le directeur du Service des travaux publics à mandater la firme pour l'étape 1 (conception plans et devis préliminaires) et l'étape 2 (plans et devis définitifs), selon les montants indiqués à la soumission.

Les documents d'appel d'offres ainsi que l'offre de services professionnels reçus de la firme les consultants Enviroconseil inc. et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront puisées à même le règlement d'emprunt à être adopté à cet effet (projets numéros : IF-0803, IF-0802 et IF-1106).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 340-11

### **PAVAGE DU SENTIER PIÉTONNIER DE LA 1<sup>RE</sup> AVENUE**

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées auprès de quatorze entrepreneurs pour les travaux de pavage du sentier piétonnier de la 1<sup>re</sup> Avenue, projet IF-1005;

Considérant que cinq entrepreneurs ont déposé des soumissions pour 9 h le mercredi 5 octobre 2011;

Considérant que la plus basse soumission reçue est celle de l'entrepreneur Construction et pavage Portneuf inc.;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que le conseil octroie le contrat de pavage du sentier piétonnier de la 1<sup>re</sup> Avenue, projet IF-1005, à l'entrepreneur qui a présenté la plus basse soumission conforme soit Construction et pavage Portneuf inc. au prix de 29 992,47 \$ incluant les taxes applicables.

La municipalité se réserve le droit en tout temps, pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la quantité à fournir sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les documents de soumissions présentés par l'entrepreneur, les devis de soumissions et la présente résolution font office de contrat liant les deux parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la dépense seront prises à même le règlement d'emprunt numéro 10-630, IF-1005, poste budgétaire 22-300-60-721.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 341-11

### **DÉNEIGEMENT DU PARC DES FONDATEURS**

Considérant l'appel d'offres sur invitation préparé par le Service des travaux publics en référence au contrat d'entretien et de déneigement du stationnement du parc des Fondateurs, des voies d'accès et du trottoir à l'église, du presbytère, de la grange du presbytère et de ses dépendances;

Considérant que le devis de soumissions prévoit une adjudication de contrat selon deux options, contrat d'un an ou contrat de trois ans;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics sur les résultats desdites soumissions reçues et qu'il est d'avis, que l'option du contrat trois ans représente l'opportunité économique la plus avantageuse pour la municipalité;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que ce conseil accorde le contrat d'entretien et de déneigement du stationnement du parc des Fondateurs, des voies d'accès et du trottoir à l'église, du presbytère, de la grange du presbytère et de ses dépendances pour les saisons hivernales 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 (option B - 3 ans) à l'entrepreneur Déneigement terrassement Denis Poulin inc., aux montants de 7 393,73 \$ pour la 1<sup>re</sup> année, 7 507,66 \$ pour la 2<sup>e</sup> année et 7 631,84 \$ pour la 3<sup>e</sup> année, incluant toutes les taxes et frais inclus et l'article 8,0 (clause d'indexation annuelle des prix forfaitaires), le tout suivant les modalités prévues au devis de soumissions préparé par le Service des travaux publics en septembre 2011 et aux documents de soumissions déposés par l'entrepreneur, en date du 5 octobre 2011. Ces documents sont joints en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. L'adoption de la présente résolution par le conseil fait office de contrat liant les parties.

Ledit contrat est octroyé à compter du 12 octobre 2011, pour une période de trois ans, sur la base des montants forfaitaires soumis.

Les sommes nécessaires pour couvrir la dépense seront prises à même le poste budgétaire numéro 02-335-10-443.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 342-11

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES ROUTES PROVINCIALES AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Considérant que le ministère des Transports du Québec propose à la municipalité un contrat d'entretien d'hiver, saison 2011-2012, pour le déneigement et déglacage de la route 371, du chemin de la Grande-Ligne, du chemin du Hibou et de la 1<sup>re</sup> Avenue, dans les municipalités de Stoneham-et-Tewkesbury et du Lac-Delage, MRC de La Jacques-Cartier;

Considérant que ledit contrat a une durée d'un an avec une clause de renouvellement de quatre années subséquentes, dont le montant a été fixé à 166 000 \$ pour la saison 2011-2012;

Considérant qu'il est recommandé au conseil d'accepter ladite proposition du ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Jean-Pierre Coache, daté du 6 octobre 2011, relativement au contrat d'entretien d'hiver.

Le conseil accepte le contrat d'entretien d'hiver, numéro 7107-11-4517, tel que proposé par le ministère des Transports du Québec et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, à signer ledit contrat pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Adoptée à l'unanimité.

### **PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES GRANDS-DUCS :**

Rés. : 343-11

#### **CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA PHASE 5 – RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE**

Considérant que le promoteur J.E. Rainville ltée, a entrepris des démarches auprès de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, en vue de signer un protocole d'entente dans le cadre du projet de développement résidentiel des Grands-Ducs phase V;

Considérant la liste d'informations et/ou précisions nécessaires qui est demandée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement à une demande d'autorisation pour le captage de l'eau souterraine du puits DGD/PE-04-11, dont l'exploitation est prévue dans le cadre du développement résidentiel du Domaine des Grands-Ducs phase V;

Considérant l'analyse des informations demandées et les éléments de réponse présentés dans la lettre du 6 septembre 2011, préparée par les consultants Laforest Nova Aqua inc.;

Considérant les résultats de caractérisation de l'eau brute et l'ajout de système de désinfection et correction de l'agressivité de l'eau;

Considérant l'intention de J.E. Rainville de céder à la municipalité la totalité du terrain où sera aménagé le puits, les bâtiments, les réservoirs et les autres équipements connexes;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil autorise la firme Laforest Nova Aqua inc. et ses représentants à déposer les éléments de réponse présentés dans la lettre du 6 septembre 2011 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le captage de l'eau souterraine du puits DGP/PE-04-11, dont l'exploitation est prévue dans le développement résidentiel du Domaine des Grands-Ducs phase V et à municipaliser le puits, les bâtiments, les réservoirs et les autres équipements connexes et ce, à partir du protocole d'entente à être signé à cet effet, dans le cadre des règlements et politiques en vigueur à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. 344-11

#### **ENGAGEMENT DU PROMOTEUR CONCERNANT L'INFRASTRUCTURE D'ÉGOUT SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU GOLF**

Considérant le projet de réfection de voirie du chemin du Golf prévu en 2012, projet numéro IF-0803;

Considérant le futur projet de développement domiciliaire phase V du promoteur J.E. Rainville;

Considérant la demande du promoteur J.E. Rainville pour la mise en place d'une conduite d'égout entre l'intersection des chemins Grands-Ducs et du Golf jusqu'au rond de virée temporaire du chemin du Golf et ce, sur une distance de  $\pm 150$  mètres;

Considérant que tous les coûts de la demande de certificat d'autorisation, plans et devis, surveillance et les travaux seront assumés par le promoteur J.E. Rainville;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil :

- a) Accepte la demande reçue le 12 septembre 2011 du promoteur J.E. Rainville portant sur la demande pour la mise en place d'une conduite d'égout, dans le cadre de la réfection de voirie du chemin du Golf, entre l'intersection des chemins Grands-Ducs et du Golf jusqu'au rond de virée temporaire du chemin du Golf et ce, sur une distance de  $\pm 150$  mètres;
- b) Autorise le Service des travaux publics à prévoir les coûts associés à ce projet au règlement à être adopté, en fonction du projet d'immobilisation numéro IF-0803.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 345-11

#### **DÉPÔT D'UNE REQUÊTE CONCERNANT L'INFRASTRUCTURE D'ÉGOUT POUR UNE PARTIE DU CHEMIN DE L'ÉGLISE**

Considérant le projet de réfection de voirie du chemin de l'Église prévu en 2012, projet numéro IF-0802;

Considérant que la demande de la requête pour la mise en place d'une conduite d'égout dans le cadre de la réfection de voirie du chemin de l'Église, entre le chemin de la Crécerelle et les numéros civiques 62 et 79, respecte les conditions d'acceptation, notamment, le dépôt d'une requête signée par plus de 60 % des propriétaires des lots adjacents;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil :

- a) Accepte la demande reçue le 26 septembre 2011 des propriétaires concernés portant sur la requête pour la mise en place d'une conduite d'égout dans le cadre de la réfection de voirie du chemin de l'Église, entre le chemin de la Crécerelle et les numéros civiques 62 et 79;
- b) Autorise le Service des travaux publics à prévoir les coûts associés à ce projet au règlement à être adopté en fonction du projet d'immobilisation numéro IF-0802.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 346-11

**PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE**

Considérant que la municipalité a mandaté la firme Genivar inc. pour préparer un plan d'intervention concernant le renouvellement des infrastructures d'aqueduc et d'égout présentes sur son territoire;

Considérant que le plan d'intervention se veut un outil de gestion efficace pour cerner les priorités d'intervention et planifier les investissements futurs;

Considérant que ce plan d'intervention respecte les exigences et les critères du « Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du plan d'intervention;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accepter le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout tel qu'il a été déposé en date du 28 septembre 2011 par la firme Genivar inc. (projet numéro 111-15796-00).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 347-11

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Considérant les demandes présentées dans des catégories de travaux et visées à l'intérieur du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant qu'au préalable à l'émission des permis de construction, le conseil municipal doit par résolution, approuver les plans et croquis soumis, conformément aux dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal, lors de la réunion du 22 septembre 2011, d'appuyer les présentes demandes;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que le conseil municipal autorise le fonctionnaire désigné à émettre les permis ci-dessous :

1. Agrandissement pour logement d'appoint au 95, chemin Saint-Edmond (lots numéros 2 191 285 et 1 828 091);
2. Construction d'un garage attenant, agrandissement et rénovations sur un bâtiment multifamilial au 103, chemin Leclerc (lot numéro 3 812 350);
3. Construction d'un bâtiment accessoire dans la zone RUR-313 au 244, chemin du Moulin (lot numéro 4 683 332);



4. Agrandissement d'une résidence avec toit plat au 280, 1<sup>re</sup> Avenue (lot numéro 3 531 877)
  - o Condition : que les garde-corps de toute la résidence soient harmonisés;
5. Construction d'une résidence avec toit plat dans la zone RUR-313 au 1566, chemin Jacques-Cartier Sud (lot numéro 4 518 609);
6. Construction d'un bâtiment accessoire pour usage commercial au 2739, boul. Talbot (Constructions La Cime, lot numéro 1 828 475).

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 08-583 RÉGISSANT L'AMÉNAGEMENT DES PONCEAUX ET DES ENTRÉES PRIVÉES**

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement numéro 08-583 régissant l'aménagement des ponceaux et des entrées privées.

---

Maire

Rés. : 348-11

**AUTORISATION AU CHEF D'ÉQUIPE ET AU CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS – INSPECTION ET SUIVI DES PERMIS D'AMÉNAGEMENT DE PONCEAUX**

Considérant le Règlement régissant l'aménagement des ponceaux et des entrées privées numéro 08-583, de la municipalité en vigueur depuis le 10 octobre 2008 visant à encadrer lesdits travaux, de manière à minimiser les impacts sur le drainage des chemins publics et sur les fossés municipaux;

Considérant que la municipalité doit désigner des responsables de l'administration du règlement numéro 08-583;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu de désigner le contremaître aux travaux publics monsieur Richard Pageau et le chef d'équipe aux travaux publics monsieur Mario Thibaudeau à titre de fonctionnaires responsables de l'administration du Règlement régissant l'aménagement des ponceaux et entrées privées numéro 08-583, de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 349-11

**PROLONGEMENT DE LA CONVENTION D'ENGAGEMENT DE L'INSPECTRICE ADJOINTE EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger l'embauche d'un inspecteur municipal adjoint pour assurer le bon fonctionnement du Service de l'urbanisme et de l'environnement et la mise en œuvre des projets prioritaires;

Considérant que madame Annie Boisvert occupe ce poste depuis le 10 mai 2011;

Considérant le rapport du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter le rapport

du directeur daté du 29 septembre 2011, relativement au prolongement de contrat d'un inspecteur adjoint en urbanisme et en environnement. Le conseil entérine le prolongement de contrat de madame Annie Boisvert jusqu'au 31 décembre 2012 à titre d'inspecteur adjoint, à l'échelon 1 du poste d'inspecteur municipal d'ici la fin de la présente année et l'échelon 2 d'ici la fin du contrat, selon la convention collective des travailleurs et travailleuses de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ladite convention d'engagement.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 350-11

### **SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE – PROTOCOLE D'ENTENTE : STATION TOURISTIQUE DE STONEHAM**

Considérant que la municipalité désire offrir un éventail diversifié d'activités de loisirs à sa population;

Considérant que le Service des loisirs et de la culture désire conclure des ententes avec des entreprises du territoire pour l'offre de différents services;

Considérant que l'entreprise concernée assume l'entière gestion des services offerts et que notre rôle se limite à la promotion, à l'application de la politique familiale et à une collaboration sur la diffusion de l'information à nos résidents dans le Petit Rapporteur;

Considérant que cette entente permettrait aux résidents de bénéficier d'une tarification forfaitaire privilégiée pour la saison hivernale 2011-2012;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter le rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture et de l'autoriser à conclure et signer l'entente nécessaire avec l'entreprise concernée soit, la Station touristique Stoneham.

Adoptée à l'unanimité.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

Rés. : 351-11

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 13, l'ordre du jour étant épuisé, il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

---

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Michel Chatigny, directeur général